

2023

Financer, ensemble,
le développement durable
de la société

Rapport de **responsabilité sociétale d'entreprise**



« Chez SCOR Investment Partners, nous sommes convaincus que la durabilité est l'affaire de tous. »



LOUIS BOURROUSSE
Chief Executive Officer

Chers lecteurs,

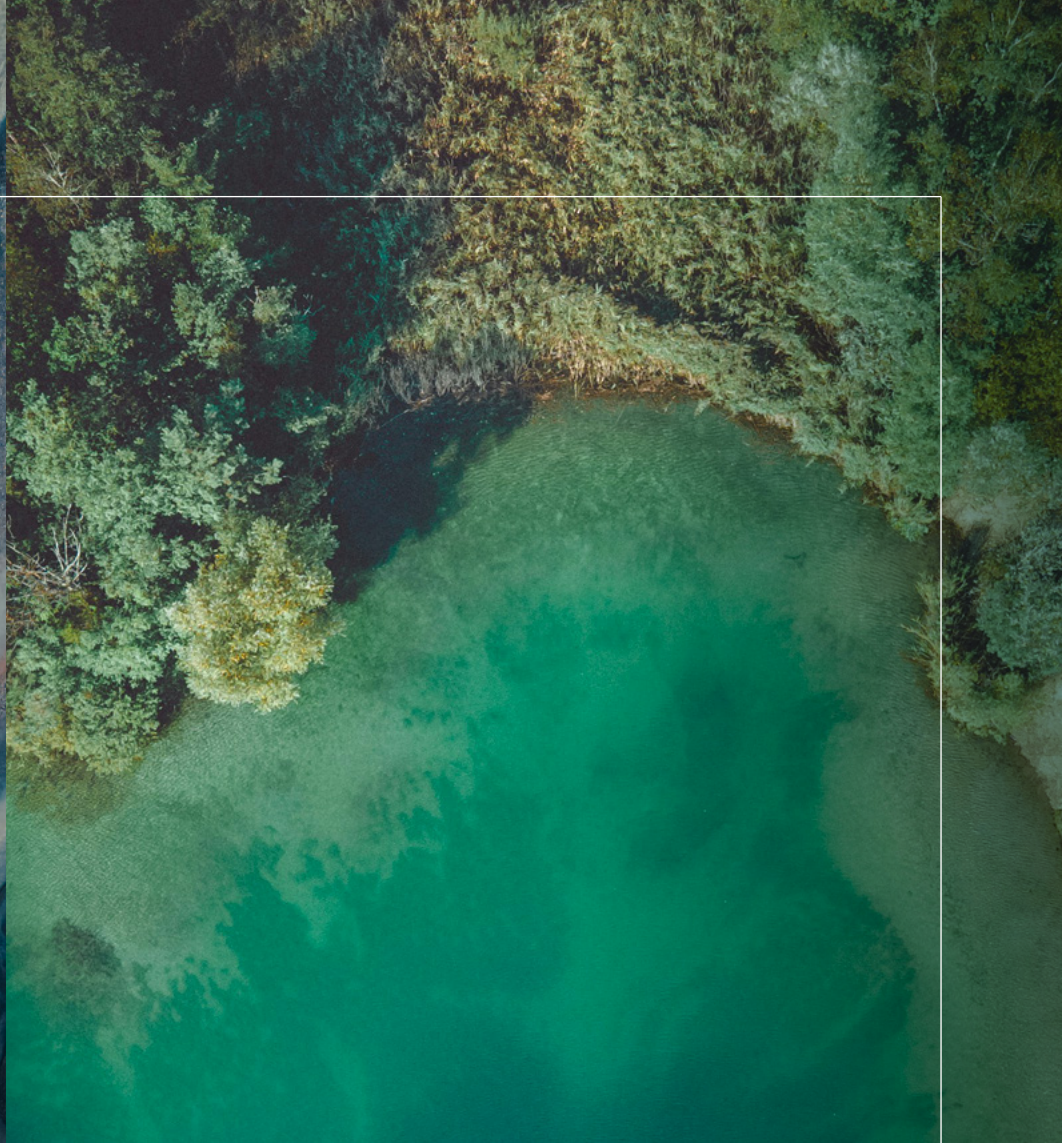
Dans un monde où les enjeux environnementaux et sociaux sont cruciaux, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'impose comme un pilier fondamental pour toute organisation. Cela est particulièrement le cas pour un acteur de la gestion d'actifs, tel que SCOR Investment Partners. Notre secteur joue un rôle déterminant dans la mobilisation des capitaux nécessaires au financement de la transition vers une économie bas carbone et, plus généralement, nécessaires au financement d'actifs et de projets durables et responsables. Notre approche est concrète, fondée sur des méthodologies adaptées aux différents segments de marché sur lesquels nous investissons.

Notre responsabilité s'étend au-delà de notre contribution directe au développement de la finance durable et, à travers elle, à la lutte contre le changement climatique. Nous opérons dans un environnement où la connaissance scientifique, les technologies et la réglementation sont en permanente évolution. Fidèles à nos convictions, nous avons intégré depuis plusieurs années des pratiques responsables et durables à la fois au sein de nos processus d'investissement et dans les différents pans de notre activité. Par ailleurs, nous nous appuyons sur les nombreuses initiatives portées par le groupe SCOR, qui est un acteur exemplaire en termes de RSE. Dans un métier où le capital humain est notre principal actif, nous avons particulièrement à cœur de promouvoir des pratiques sociales équitables et inclusives, favorisant la diversité, au service de la recherche de performance et d'excellence.

Afin de bâtir un avenir durable, nous avons la conviction que la transparence et la communication sur les sujets de RSE sont indispensables. Partager nos initiatives et nos progrès permet non seulement de démontrer notre engagement et d'instaurer un climat de confiance, mais également de responsabiliser l'ensemble de nos parties prenantes. La publication de notre premier rapport de responsabilité sociétale d'entreprise représente ainsi un jalon important pour SCOR Investment Partners. Il nous permet de mettre en lumière nos actions passées et présentes en matière de durabilité et de responsabilité sociétale, et de montrer comment nous entendons conjuguer performance et création de valeur à long terme pour nos clients, et pour la société de manière générale.

Chez SCOR Investment Partners, nous sommes convaincus que la durabilité est l'affaire de tous. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les collaborateurs de SCOR Investment Partners pour leur engagement, et l'ensemble de nos clients pour leur confiance. En investissant à nos côtés, ces derniers contribuent à bâtir un avenir plus durable.

Bonne lecture



01. La responsabilité sociétale au centre de notre engagement

Filiale d'un réassureur mondial de premier plan, SCOR Investment Partners est empreinte d'une forte culture des risques asymétriques. En tant que société de gestion responsable, nous proposons des stratégies d'investissement diversifiées ayant pour objectifs un rendement récurrent et une limitation du risque de perte en capital, dont plusieurs participent activement au financement des transitions environnementales et sociétales.



20
milliards d'euros
Actifs sous gestion
ou conseillés¹



2009
Agrément AMF



2012
Ouverture aux investisseurs
institutionnels tiers
de stratégies d'investissement
dédiées au groupe SCOR

NOTRE RAISON D'ÊTRE²
« Financer, ensemble,
le développement
durable de la société »



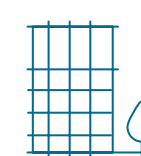
85
Collaborateurs



300
Clients institutionnels



25
Pays d'origine de nos
clients institutionnels



3
Bureaux
Paris Londres Zurich

1. Données au 31 décembre 2023 incluant les engagements non tirés, i.e. la part des souscriptions dont l'investissement est en cours et pour lesquelles les fonds n'ont pas encore été appelés. 2. Notre raison d'être (non statutaire) s'accorde avec la mission du groupe SCOR, exprimée dans sa propre raison d'être (non statutaire) : « Mobiliser l'art et la science du risque pour protéger les sociétés ».

Notre approche de la responsabilité sociétale

En tant que gérant d'actifs, nos stratégies d'investissement sont au cœur de notre démarche de responsabilité sociétale et de notre contribution au développement durable de la société.

En tant qu'entreprise responsable, nous sommes également attentifs à la qualité de nos pratiques et de nos interactions avec nos parties prenantes.

Conscients que nos choix d'investissement ont un impact non seulement sur la performance financière des portefeuilles gérés, mais aussi sur la société et sur l'environnement, nous intégrons des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre processus d'investissement. Nous sommes convaincus que cette approche contribue à la création de valeur à long terme pour nos clients, tout en favorisant le développement de pratiques plus durables dans notre industrie.

Notre action en faveur du développement durable ne se limite pas au déploiement d'une politique d'investissement durable. SCOR Investment Partners intègre en effet des principes de durabilité dans tous les aspects de son activité :

- la gestion de son capital humain ;
- la sélection rigoureuse de ses fournisseurs ;
- l'optimisation constante de ses diverses consommations énergétiques.

Notre approche de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) est cohérente avec celle du groupe SCOR, telle qu'elle est décrite dans sa Politique de durabilité.

Nos solides expertises de gestion

SCOR Investment Partners compte 20 milliards d'euros d'encours sous gestion¹, dont 7,4 milliards d'euros gérés pour le compte de clients tiers.

Nos sept centres d'expertise :
Encours en euros¹

Fixed income
9,92 milliards², dont obligations *high yield* 974 millions

Dettes privées corporate
1,70 milliard

Dettes privées infrastructure
1,53 milliard

Dettes privées immobilière
1,07 milliard

Insurance-linked securities (« ILS »)
3,45 milliards

Immobilier
785 millions

Sélection de fonds externes
595 millions

Cinq stratégies d'investissement sont proposées aux investisseurs institutionnels externes :

- **Insurance-linked securities**
- **Obligations high yield (fixed income)**
- **Dettes privées corporate**
- **Dettes privées infrastructure**
- **Dettes privées immobilière**

1. Actifs sous gestion ou conseillés, engagements non tirés inclus. 2. Les encours « fixed income – hors high yield » incluent la gestion des taux, les obligations garanties et les instruments de crédits de qualité « investment grade ».

NOTRE DÉMARCHE RSE S'EST CONSTRUITE EN PLUSIEURS ÉTAPES CLÉS :

2016

- Adhésion aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies

2019

- Nomination d'un responsable de l'investissement durable
- Élaboration de la première politique ESG
- Intégration du Circolab — Laboratoire de l'économie circulaire

2021

- Publication de la première édition du Manuel sur l'investissement durable
- Publication de la première édition de la Politique d'investissement durable
- Adhésion à l'Alliance SASB – Sustainability Accounting Standard Board
- Participation, au titre de membre fondateur, à la création de la coalition *Investors for a Just Transition*
- Adhésion à l'Institut de la finance durable

- Création de l'équipe d'investissement durable
- Publication de la raison d'être de SCOR Investment Partners

2023

- Affiliation à France Invest
- Intégration de l'ILS ESG Transparency Initiative
- Inauguration d'un partenariat avec la Fondation de la Mer



« À travers ce rapport, notre objectif est d'accroître la transparence de notre organisation à l'égard de nos parties prenantes et partenaires : nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et notre actionnaire. Il vise à mettre en lumière les principes fondamentaux qui guident nos politiques de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. »

THIBAUT LAMEYSE
General Secretary

02.

Une gouvernance fondée sur des valeurs partagées

Chez SCOR Investment Partners, la mise en œuvre d’une gouvernance durable s’appuie sur les valeurs du groupe SCOR. Les dirigeants de SCOR Investment Partners sont ainsi les vecteurs de cette culture, dont les piliers ont été précisés en 2023 à partir des contributions de plus de 1 000 collaborateurs du Groupe.

Nos cinq valeurs partagées



Écoute



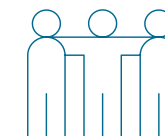
Intégrité



Courage



Ouverture d'esprit



Collaboration

Ces valeurs forment un cadre éthique de référence. Diffusées à tous les niveaux de l’organisation, elles guident les prises de décisions de l’ensemble des collaborateurs et permettent un développement vertueux de l’entreprise.

Deux codes encadrent au quotidien la conduite des collaborateurs et assurent le respect des exigences déontologiques :

- le Code de conduite du groupe SCOR,
- le Code de déontologie de SCOR Investment Partners.



50 %

de la rémunération variable des collaborateurs repose sur le respect de ces valeurs¹.

Les membres du Conseil d’administration et du Comité de direction sont responsables de la définition et de la mise œuvre de notre politique RSE.

Des objectifs en lien avec la responsabilité sociétale de l’entreprise sont définis puis déclinés au sein de toutes les équipes. Chaque membre du Comité de direction, mais aussi chaque collaborateur se voit attribuer au moins un objectif de performance RSE. La réalisation de cet objectif est prise en compte dans le calcul de la rémunération variable.

1. Valable au titre de l’année 2024.

COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

Nous avons le devoir d’offrir la même transparence que celle que nous exigeons des sociétés dans lesquelles nous investissons. Il s’agit d’un élément déterminant pour instaurer une relation de confiance avec nos parties prenantes et favoriser une croissance durable.

En complément de son rapport RSE, SCOR Investment Partners réalise plusieurs publications, qui visent à rendre compte de ses actions et de ses progrès en matière de RSE et d’investissement durable. Certaines de ces publications sont réglementaires, tandis que d’autres sont volontaires.

Publications réglementaires

- Rapport Article 29 LEC et Rapport SFDR (PAI)
- Informations précontractuelles et rapports périodiques des fonds Articles 8 et 9 (SFDR)
- Politique d’engagement actionnarial et compte rendu annuel correspondant

Politique de rémunération

Publications volontaires

- Manuel sur l’investissement responsable
- Rapport PRI

Le Conseil d'administration

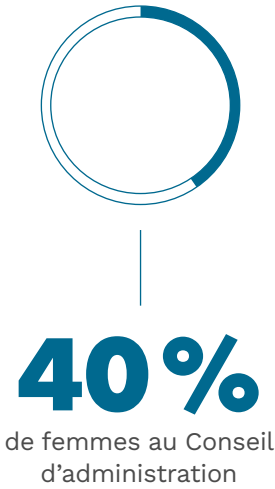
Le Conseil d'administration de SCOR Investment Partners joue un rôle clé dans la direction stratégique de l'entreprise, en orientant les décisions majeures, afin d'assurer sa croissance et sa stabilité. Son règlement intérieur prévoit qu'il doit également veiller à la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux des activités. Il supervise les initiatives de responsabilité sociétale de l'entreprise et s'assure que ses pratiques sont en accord avec les Objectifs de développement durable.

Chaque réunion du Conseil d'administration inclut systématiquement une revue des développements récents de l'entreprise sur les sujets RSE.

Critères de sélection

Ses membres sont sélectionnés en fonction de leur expérience et de leurs compétences, afin que leur profil entre en adéquation avec les enjeux de SCOR Investment Partners. Les candidats doivent démontrer leur honorabilité, attestée par un historique professionnel et personnel exemplaire et doivent veiller à écarter tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait compromettre leur impartialité ou leur jugement.

Ce processus de sélection garantit que chaque décision du Conseil d'administration est prise dans le meilleur intérêt de la société et de ses parties prenantes.





FRANÇOIS DE VARENNE
Président du Conseil d'administration



SYLVIE HULIN
Vice-Présidente du Conseil d'administration



MATHIEU GIOVACHINI¹
Membre du Conseil d'administration



YVES GOLDSCHILD
Membre du Conseil d'administration



MAÏ NOVELLO
Membre du Conseil d'administration

Composition

Cinq administrateurs composent le Conseil d'administration. Il est présidé par le Directeur général adjoint et Directeur financier du groupe SCOR. Les membres du Conseil d'administration sont des salariés du groupe SCOR. Ils ne perçoivent aucune rémunération spécifique au titre de leur mandat de membre du Conseil d'administration.

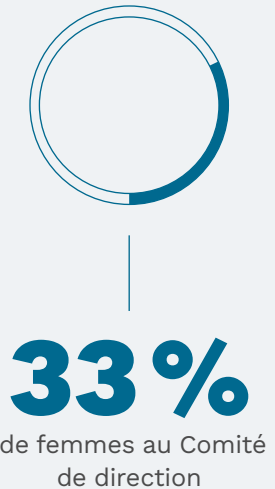
1. Mathieu Giovachini a été nommé le 18 septembre 2024.

Le Comité de direction

Le Comité de direction de SCOR Investment Partners constitue un organe clé de notre structure de gouvernance, sur lequel s'appuie le Directeur général. Ce dernier orchestre la gestion opérationnelle de l'entreprise, épaulé par deux directeurs généraux délégués.

Ce Comité s'assure que notre stratégie RSE est mise en œuvre dans toutes nos activités, afin de garantir que SCOR Investment Partners maintienne ses engagements sociaux et environnementaux, tout en poursuivant sa stratégie de développement.

Chacun de ses membres apporte une expertise spécifique et contribue à la prise de décisions stratégiques, garantissant ainsi une gestion efficace et efficiente de l'entreprise.



Composition



LOUIS BOURROUSSE
Chief Executive Officer



MARIE-SUZANNE MAZELIER
Chief Investment Officer



ÉRIC TALLEUX
Chief Risk Officer



ALEXANDRE JAEGLÉ
Head of Business Development



ÉLODIE PUPAT²
Head of Operations



THIBAUT LAMEYSE
General Secretary

2. Élodie Pupat a été nommée Head of Operations en mars 2024.

03.

Une politique d'investissement responsable intégrée

SCOR Investment Partners a bâti sa politique d'investissement responsable en cohérence avec sa raison d'être et avec celle du groupe SCOR. Notre conviction est que la création de valeur durable est indissociable d'une vision de long terme. Dans cette perspective, nos décisions d'investissement intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Outre leur impact sur la performance financière des émetteurs, l'analyse de ces facteurs permet une meilleure compréhension de leurs incidences sur les écosystèmes.

SCOR Investment Partners a voulu inscrire sa politique d'investissement responsable dans le sillage de plusieurs avancées majeures en matière de développement durable :

- **La définition, en septembre 2015, par les pays membres de l'ONU, de 17 Objectifs de développement durable (ODD)**, qui visent à éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la paix et la prospérité pour tous d'ici 2030. SCOR Investment Partners accorde une attention spécifique aux ODD 7, 11 et 13, soit respectivement :
 - la promotion d'énergies propres à un coût abordable,
 - la promotion de villes et communautés durables,
 - la lutte contre les changements climatiques.
- **La signature de l'Accord de Paris en décembre 2015**, qui a notamment mis l'accent sur la réorientation des flux financiers comme l'un des leviers d'action pour la décarbonation de l'économie.
- **Le lancement, en janvier 2020, par l'Union européenne, du Pacte vert pour l'Europe (Green Deal)** qui, visant la neutralité carbone en 2050, oriente les financements vers des solutions innovantes et durables et place le secteur financier au centre de la transition écologique.

Des fonds labellisés

Depuis 2018, plusieurs des fonds de SCOR Investment Partners bénéficient de labellisations externes, attestant de la robustesse des processus mis en place, concernant leur stratégie ESG ou plus spécifiquement environnementale.

— Quatre fonds ont obtenu le label LuxFLAG ESG

Le label LuxFLAG ESG certifie que le produit d'investissement intègre des critères ESG tout au long du processus d'investissement en filtrant 100 % du portefeuille investi selon l'une des stratégies et normes ESG reconnues par LuxFLAG.

— Deux fonds ont obtenu le label LuxFLAG Environnement

Le label LuxFLAG Environnement certifie que le produit d'investissement investit principalement ses actifs dans des secteurs liés à l'environnement de manière responsable. Les critères d'éligibilité au label LuxFLAG Environnement exigent que les fonds éligibles aient un portefeuille d'investissement dans des secteurs liés à l'environnement correspondant à au moins 75 % du total des actifs du fonds.



« En incluant les risques et les opportunités ESG dans notre politique d'investissement, nous entendons optimiser les performances ajustées du risque. Nous souhaitons aussi recueillir les retombées positives de nos choix d'investissement tout en limitant leurs externalités négatives, appliquant ainsi le principe de double matérialité. »

MARIE-SUZANNE MAZELIER
Chief Investment Officer

Une gouvernance garantissant l'indépendance de l'analyse

Un processus décisionnel efficace

Les domaines de responsabilités concernant la mise en œuvre de notre politique d'investissement responsable sont clairement définis et séparés au sein de l'organisation de SCOR Investment Partners. Ce fonctionnement garantit un processus décisionnel efficace et assure une transmission d'information transparente et pertinente.

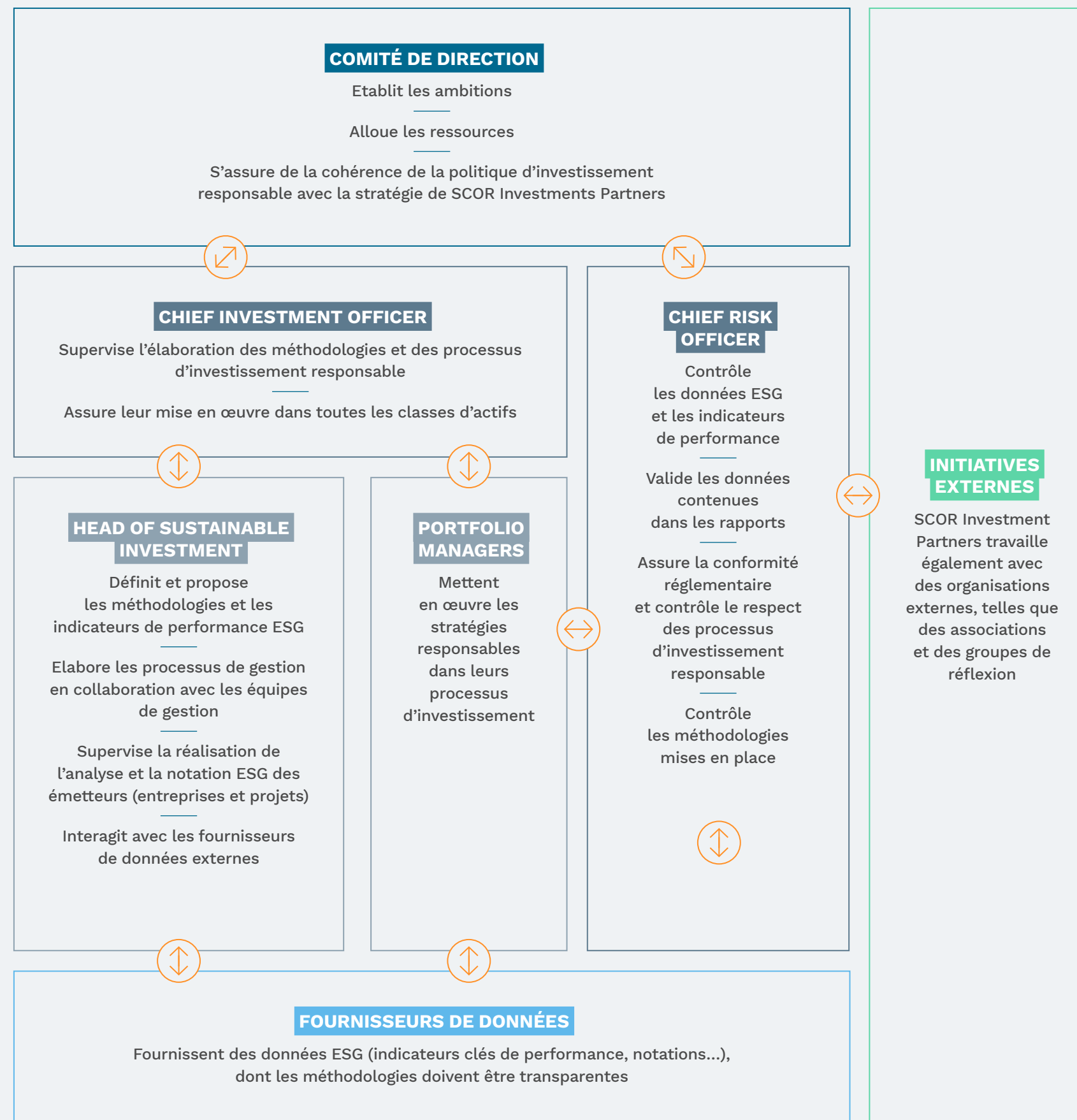
SCOR Investment Partners a fait le choix de positionner l'équipe d'investissement durable sous la responsabilité directe du CIO, afin de promouvoir une approche collaborative et transversale avec les équipes de gestion, tout en créant les conditions de la mise en œuvre d'une approche cohérente au travers des différentes classes d'actifs gérées.

Un processus de sélection des fournisseurs rigoureux

SCOR Investment Partners améliore de façon continue ses méthodologies et processus d'investissement afin de tenir compte des dernières évolutions réglementaires et des meilleures pratiques de marché.

Dans ce contexte, nous considérons les données et les standards utilisés comme des éléments clés de notre stratégie durable. Le choix des fournisseurs suit donc un processus de sélection rigoureux qui s'appuie notamment sur l'évaluation :

- des méthodologies et des standards,
- de la pertinence des données fournies,
- de leur reconnaissance internationale,
- de leur réactivité.





Une approche d'investissement pragmatique

SCOR Investment Partners place le développement durable au cœur de ses processus d'investissement en adoptant une approche pragmatique qui tient compte des spécificités de chaque produit. Cette approche s'appuie sur une combinaison d'exclusions normatives et sectorielles, de méthodologies adaptées à chaque classe d'actifs et de processus d'engagement.

Une solide culture du risque

En tant que société de gestion de portefeuille du groupe SCOR, SCOR Investment Partners a développé une solide culture du risque. La gestion

des risques couvre la durabilité du point de vue des risques ESG et des opportunités, ainsi que les impacts potentiels des investissements sur les écosystèmes.

Une veille active sur l'apparition de nouvelles tendances est essentielle pour maintenir une dynamique et détecter aussi bien de nouveaux risques que de nouvelles opportunités. L'identification d'opportunités fait partie intégrante de notre stratégie, qui vise à proposer des solutions d'investissement résilientes et à créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Des méthodologies spécifiques

SCOR Investment Partners a développé des méthodologies adaptées pour répondre aux spécificités des classes d'actifs gérées :

— **Concernant les fonds d'actifs liquides** intégrant des caractéristiques durables, une méthodologie *best-in-class* de notation ESG a été

développée, permettant d'attribuer une note aux émetteurs détenus. Les notes accordées font partie intégrante du processus d'investissement des fonds répondant aux exigences des Articles 8 et 9 du règlement européen SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

— **Concernant les stratégies illiquides**, tels que le financement d'infrastructures ou d'actifs immobiliers, des approches plus spécifiques sont utilisées. Ces approches favorisent les actifs contribuant à la transition verte.

Des exclusions normatives et sectorielles

Les exclusions, normatives et sectorielles, mises en place par SCOR Investment Partners, permettent d'aligner notre stratégie d'investissement sur nos valeurs et sur les réglementations en vigueur. Cette politique d'exclusion couvre tous nos investissements.

Nous appliquons ainsi à nos investissements une série de filtres et d'exclusions reposant sur des normes internationales :



Exclusion des juridictions classées à haut risque par le Groupe d'action financière (GAFI) et analyse interne ad-hoc pour les juridictions faisant l'objet d'une surveillance rapprochée du GAFI, ainsi que les pays tiers dont les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) sont insuffisants (selon la Commission européenne) ou les pays et territoires non coopératifs en matière fiscale (selon l'Union européenne).



Exclusion des entreprises qui ont commis des violations graves du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et qui n'ont pas démontré de mesures correctives satisfaisantes.



Exclusion des personnes et des entités figurant sur la liste des sanctions de l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC).



Exclusion des personnes et des entités figurant sur la liste européenne des sanctions et des avoirs gelés (Union européenne).



Concernant les exclusions sectorielles¹, notre méthodologie vise à exclure les secteurs considérés comme néfastes et pour lesquels il existe des alternatives plus durables :

Exclusion des entreprises impliquées dans la production, la vente et la distribution d'armes controversées (armes chimiques, biologiques, phosphore blanc, armes à uranium appauvri et armes nucléaires en dehors du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires). Application en particulier des dispositions de la Convention d'Ottawa (mines antipersonnelles) et des Accords d'Oslo (bombes à fragmentation).



Exclusion des fabricants de tabac ou de produits associés, ainsi que des entreprises dont le chiffre d'affaires en lien avec la distribution de tabac est supérieur à 15 %.



Exclusion des entreprises ou des projets impliqués dans le charbon thermique, qu'ils construisent des centrales à charbon, extraient du charbon ou produisent de l'électricité à partir du charbon².



Exclusion des entreprises ou des projets impliqués dans les hydrocarbures, c'est-à-dire dans la chaîne de production conventionnelle ou non conventionnelle de pétrole et de gaz (*upstream, midstream, downstream*)³.

1. Sauf demande des clients pour les fonds et mandats dédiés. 2. Le niveau effectif retenu pour les activités liées au charbon est de 1 % du chiffre d'affaires. Ce seuil permet de refléter l'incertitude liée à la qualité des données exploitées, ainsi que de ne pas pénaliser les émetteurs sur le point de quitter ce type d'activité. 3. SCOR Investment Partners s'appuie sur la classification Bloomberg pour la mise en place de ces exclusions. Les secteurs concernés sont Oil & Gas, Pipelines et Gas.



« Quatre mots d'ordre définissent une philosophie commune à l'ensemble de nos méthodologies ESG : sélectivité, intentionnalité, pérennité et engagement. Cela signifie que nous sommes très sélectifs dans notre approche, nous voulons investir dans des entreprises avec une vraie stratégie RSE intégrée à leur stratégie globale, afin de nous assurer de la pérennité de leur stratégie de transition, qu'elle soit environnementale ou sociale. »

ELSA BLOTIÈRE
Head of Sustainable Investment

Un processus d'engagement pour accompagner les entreprises

Nous savons que certaines entreprises dans lesquelles nous sommes susceptibles d'investir ne sont pas matures. Notre processus d'engagement permet d'accompagner leur développement en les incitant à plus de transparence et à la mise en place de bonnes pratiques. Ce processus est fondé sur le dialogue avec les entreprises financées, afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cette démarche, avant et pendant la phase d'investissement, nous permet de mieux appréhender les pratiques des entreprises et permet aux entreprises émettrices de bénéficier de recommandations pour atteindre une meilleure performance ESG.

Nous accordons une grande importance à l'engagement collaboratif, aux côtés d'autres acteurs du secteur, telle que l'initiative *Investors for a Just Transition*.

La politique d'engagement de SCOR Investment Partners s'articule autour de quatre approches distinctes :



Engagement
**pour plus de transparence
et pour l'amélioration
des pratiques ESG**



Engagement **pour
la définition d'objectifs
des SLL (*sustainability
linked loans*)**



Engagement
thématique



Engagement
collaboratif

Une diffusion des bonnes pratiques

SCOR Investment Partners souhaite favoriser la diffusion des bonnes pratiques et contribuer au partage de l'innovation dans l'industrie de la gestion d'actifs.

Dans un contexte qui associe renforcement de la réglementation sur la finance

durable et évolution rapide de la connaissance scientifique et des méthodologies, nous sommes convaincus de la nécessité de développer des collaborations et des partenariats.

Ces initiatives conjointes visent à promouvoir une compréhension commune

des enjeux et coordonner les réponses à apporter par le biais de l'élaboration de cadres, de méthodologies et d'objectifs scientifiquement fondés (lire notre contribution au développement de la finance durable, pages 22 et 23).

Notre contribution au développement de la finance durable

SCOR Investment Partners entend contribuer au développement de la finance durable. Dans cette perspective, nous participons activement à diverses initiatives qui visent à établir une compréhension partagée des défis et à coordonner le déploiement de solutions appropriées.

En nous impliquant dans ces initiatives et dans certains groupes de réflexion particulièrement significatifs à nos yeux, nous ne contribuons pas seulement au développement de l'investissement responsable, mais nous nous positionnons également à l'avant-garde des changements actuels et futurs dans le secteur. Cela nous permet de mieux servir nos clients et nos partenaires.

Les engagements que nous avons pris dans le cadre de ces initiatives façonnent notre approche de responsabilité sociétale et encouragent la prise en compte des enjeux de durabilité dans les processus d'analyse ESG liés à nos investissements.



04.

Le capital humain au cœur de notre stratégie RSE

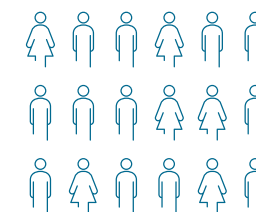
SCOR Investment Partners fonde sa stratégie de gestion des ressources humaines sur les valeurs fédératrices d'écoute, d'intégrité, de courage, d'ouverture d'esprit et de collaboration. Forts de la culture d'entreprise du groupe SCOR, nous appliquons ainsi ses politiques et déployons ses programmes en termes de diversité et inclusion, de santé et sécurité, de rémunération et de parentalité.



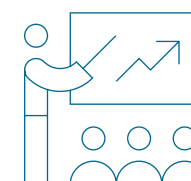
« La méritocratie est au cœur de nos valeurs chez SCOR Investment Partners, où nous nous engageons à recruter et à promouvoir les meilleurs talents sans distinction de sexe, d'origine ou d'âge. »

LOUIS BOURROUSSE
Chief Executive Officer

Dans la conduite quotidienne des affaires, l'équipe dirigeante et les managers de SCOR Investment Partners s'engagent à prendre en compte le bien-être et la qualité de vie au travail, à s'assurer de leur respect et à veiller à la santé et sécurité de chaque salarié. Ils ont également la responsabilité de promouvoir l'engagement communautaire auprès des collaborateurs, afin que chacun puisse s'impliquer et contribuer ainsi à répondre aux grands enjeux sociétaux et environnementaux de notre temps.



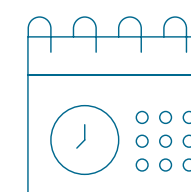
85
collaborateurs¹



93%
des collaborateurs ont suivi une formation



1646
heures de formation dispensées



5,7
ans d'ancienneté moyenne dans la société

#WORKINGWELLTOGETHER

Le programme *#WorkingWellTogether* du groupe SCOR prend la forme d'événements multiples et interactifs (ateliers, conférences, modules digitaux de formation, etc.) visant à associer pleinement les collaborateurs et à les fédérer. Les collaborateurs de SCOR Investment Partners sont informés de l'ensemble des sujets couverts par ce programme, dont les événements de sensibilisation organisés au sein du Groupe (conférences, opportunités d'engagement...), via la plateforme *People & Culture*, intégrée à l'intranet du Groupe.

1. Au 31 décembre 2023. À l'exclusion des alternants et stagiaires, à l'instar de l'ensemble des données présentées dans cette section.



Favoriser la diversité et l'inclusion

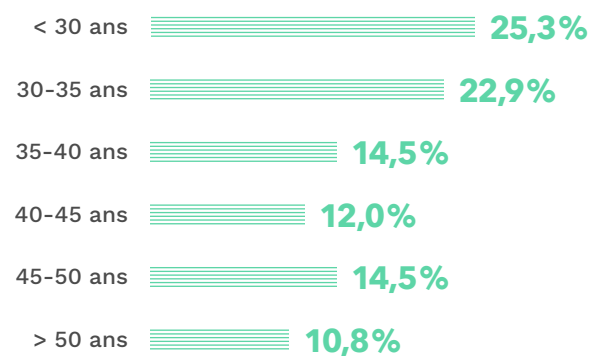
Convaincue que la diversité est une richesse, SCOR Investment Partners s'appuie sur la politique diversité et inclusion du Groupe, ainsi que son Code de conduite afin de promouvoir l'inclusion, la diversité et l'équité au sein de ses équipes. Ces documents prescrivent le respect du principe d'égalité des chances dans tous les aspects relatifs aux conditions d'emploi des collaborateurs, depuis le recrutement jusqu'à la gestion des talents, en passant par l'évaluation de la performance et la rémunération.

La stratégie en matière de diversité et d'inclusion, formalisée au niveau du Groupe en 2020, est déclinée et adaptée au niveau de SCOR Investment Partners. **Elle repose sur trois piliers :**

- 1.**
Créer du lien
- 2.**
Former
- 3.**
Agir

La politique de diversité et d'inclusion porte une attention toute particulière à l'équité entre les genres, mais également à l'équité intergénérationnelle.

Répartition des collaborateurs par âge



RÉSEAU SCOR INCLUSION GLOBAL NETWORK (SIGN+)

Parmi les programmes et outils qui favorisent l'équité et la diversité, et permettent de lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de l'entreprise, le réseau SCOR Inclusion Global Network (SIGN+) constitue un élément fondamental. Il est animé par des collaborateurs bénévoles et propose un large éventail d'événements et d'activités. En 2023, plusieurs événements ont été organisés, sous la forme d'ateliers de sensibilisation et de développement personnel, de conférences et de témoignages inspirants de collaborateurs du Groupe ou d'experts.

Mobiliser nos collaborateurs

Encourager les initiatives à impact

L'engagement communautaire est l'un des trois piliers du programme *#WorkingWellTogether* du groupe SCOR. Depuis 2020, SCOR Investment Partners s'aligne sur ses lignes directrices pour faciliter l'engagement social, sociétal et environnemental de ses collaborateurs au sein des communautés, via l'initiative *SCOR for Good*, le programme d'engagement communautaire du Groupe. Porté par les employés, ce programme leur permet de réaliser des actions de bénévolat sur leur temps de travail.

Dans ce cadre, SCOR Investment Partners offre à chaque salarié la possibilité de dédier une journée de travail par an à une activité contribuant à l'engagement solidaire. Cette activité est choisie parmi une liste de causes à défendre proposées par des partenaires de bienfaisance, alignés avec la raison d'être du Groupe.

En 2023, les actions réalisées dans le cadre du programme *SCOR for Good* se sont concentrées autour des trois Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU choisis par les collaborateurs du Groupe :

- la lutte contre le changement climatique (ODD 13) ;
- la bonne santé et le bien-être (ODD 3) ;
- l'éducation de qualité (ODD 4).

SOUTIEN À LA RECHERCHE : PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DE LA MER

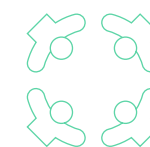
SCOR Investment Partners, en tant qu'acteur engagé et voulant contribuer à la préservation des ressources naturelles, a développé en 2023 un partenariat avec la Fondation de la Mer, qui participe à l'étude et à la protection des océans (protection de la biodiversité marine, lutte contre les pollutions en mer, soutien à la recherche et l'innovation, sensibilisation des publics).

- Le soutien financier de SCOR Investment Partners permettra à la Fondation de la Mer de poursuivre le développement d'un cadre d'analyse des impacts directs et indirects des entreprises sur les écosystèmes marins. L'objectif est d'outiller les entreprises afin qu'elles puissent mettre en place des plans d'action permettant de limiter leurs impacts négatifs.
- L'équipe d'investissement durable de SCOR Investment Partners collabore avec la Fondation afin de développer avec elle des outils d'analyse des impacts potentiels des entreprises sur la vie aquatique et les océans.



11

collaborateurs, soit plus de 10 % d'entre eux, ont dédié du temps de travail à une œuvre caritative



6,5

jours d'engagement communautaire ont été recensés en 2023¹



177

initiatives à soutenir ont été proposées

1. SCOR Investments Partners encourage ses collaborateurs à se mobiliser afin de faire encore progresser ces engagements.

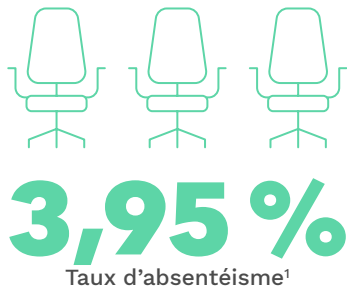
Garantir la qualité de vie au travail de nos collaborateurs

SCOR Investment Partners s'efforce d'offrir à ses collaborateurs des conditions de travail qui favorisent l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, grâce à la mise en place d'un environnement de travail flexible et à l'organisation d'évènements les sensibilisant aux questions de santé et de bien-être au travail.

Une flexibilité au quotidien

SCOR Investment Partners a instauré le « *flex office* », afin d'augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'espace dans ses bureaux de Paris, dans un contexte marqué par l'accroissement du télétravail. Nos collaborateurs ont la possibilité d'effectuer une journée de télétravail par semaine et bénéficient d'une certaine flexibilité des horaires de travail, pour une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Des travaux de modernisation des équipements de bureaux ont été réalisés, incluant des programmes de recyclage et de réemploi des matériaux et des outils de travail.



Des services pour améliorer le quotidien de nos collaborateurs :



Un restaurant d'entreprise subventionné



Une salle de sport (bureau de Paris)



Une conciergerie



Un réseau de crèches subventionnées



Un parking pour voiture et deux-roues (avec chargeur pour voitures électriques)



Un parking à vélo



Une attention accrue portée à la santé de nos collaborateurs

La protection de la santé et de la sécurité des collaborateurs est assurée à travers le déploiement des mesures de prévention des accidents et des actes malveillants, sur la base de l'application de deux politiques du Groupe :

- la politique de sécurité et de sûreté physique ;
- la politique santé et sécurité au travail.

Afin de favoriser le bien-être et la santé de ses collaborateurs, le Groupe a poursuivi en 2023 sa campagne de prévention sur le thème de la santé physique et mentale. Il a renforcé ses efforts

de sensibilisation aux risques psychosociaux, afin d'aider les collaborateurs à identifier les symptômes, et offrir un soutien adapté.

Au sein du groupe SCOR, des événements spécifiques permettent de sensibiliser les collaborateurs à différents enjeux relatifs au bien-être et à la santé : formations, semaine du bien-être, initiatives de prévention des maladies mentales, identification et formation de secouristes en santé mentale, mobilisation autour de l'initiative « *Movember* » sur les maladies masculines.

Un service médical, comprenant des soins d'urgence et des conseils en matière de santé, est mis à la disposition des collaborateurs.

À l'instar de tous les membres du Groupe, les collaborateurs de SCOR Investment Partners ont accès à la plateforme de soins et de bien-être mental *Ifeel*, qui offre une large gamme de ressources de soutien. Elle vient en complément des autres programmes d'assistance psychologique que le Groupe a mis en place afin d'accompagner l'ensemble des collaborateurs qui le souhaitent.

1. Soit le nombre de jours d'absence au cours de l'année considérée, incluant les congés maladie, maternité, paternité, parentaux, sabbatiques et exceptionnels, divisé par le nombre de jours totaux théoriques travaillés au cours de la même année, sur la base du nombre moyen de salariés sur une année.

Attirer et fidéliser les talents

SCOR Investment Partners adopte la stratégie de gestion des ressources humaines du Groupe, qui se déploie autour de trois axes :

- Attirer et retenir les talents grâce à une politique de rémunération attractive et un environnement de travail confortable ;
- Offrir un cadre de travail propice au développement d'une culture inclusive, du bien-être et de l'engagement ;
- Favoriser le dialogue social.

En mars 2023, le Comité exécutif du Groupe a validé le nouveau modèle opérationnel de recrutement (*Talent Acquisition*), ce qui a conduit à la constitution d'une équipe d'acquisition des talents au niveau du Groupe. Sa mise en application permet à SCOR Investment Partners de poursuivre son ambition d'être un employeur de choix.

Politique de rémunération

Afin d'attirer et de retenir les talents, SCOR Investment Partners a mis en place une politique de rémunération attractive, qui repose sur le mérite et est alignée sur celle du groupe SCOR. Elle permet de mettre en œuvre les valeurs de l'entreprise et de définir la manière dont elles sont appliquées dans les activités quotidiennes.

Cette politique est globale et promeut en particulier une gestion saine et efficace du risque. Elle repose sur des critères objectifs de compétence, d'expérience et de séniorité au

sein de la société, et sur la valorisation de manière juste et mesurée de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs, incluant le comportement de ses collaborateurs dans la poursuite de ces objectifs.

Les éléments de rémunération comportent plusieurs dimensions :

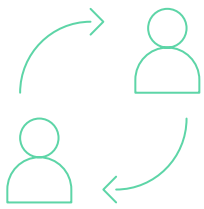
- Une part fixe et une composante variable ;
- Une part versée immédiatement et une part différée ;
- Une part individuelle et une part collective.

L'évaluation des performances de chaque collaborateur, dont le calcul d'une partie de la rémunération dépend directement, prend en compte à la fois des critères financiers et non financiers.



« La réussite de SCOR Investment Partners et la satisfaction de ses clients reposent en premier lieu sur sa capacité à attirer, mobiliser, développer et fidéliser les compétences et les talents. »

ALEXANDRE JAEGLÉ
Head of Business Development



13,2 %
de taux de turnover
(VS 18,7 % en 2022)¹

Dialogue social

SCOR Investment Partners est attaché au dialogue social, au respect des droits des salariés et au droit à la négociation collective.

Le Groupe a mis en place un Comité commun des sociétés européennes (CCSE), qui couvre SCOR Investment Partners en tant que filiale à 100 % du Groupe. Le CCSE est composé de représentants des salariés de toutes les filiales européennes du Groupe SCOR et dispose de certaines prérogatives en matière d'information et de consultation. Afin de permettre un dialogue fructueux, le Comité est informé de la situation générale ainsi que des perspectives économiques et financières du Groupe. En France, le Comité social et économique (CSE) permet d'ancrer le dialogue social au niveau local avec les représentants du personnel français.

1. À l'exclusion des collaborateurs des filiales de Suisse et du Royaume-Uni.



Former, sensibiliser et développer les compétences

SCOR Investment Partners est attentive au développement des compétences de ses collaborateurs. Développer leur expertise, leurs connaissances et leurs parcours professionnels sont les conditions essentielles pour assurer leur implication et leur bien-être, et ainsi contribuer à la performance de l'entreprise.

Les entretiens annuels de revue de la performance et de développement constituent des moments d'échange privilégiés permettant à chaque

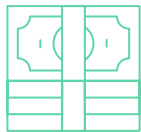
collaborateur de discuter avec son manager de ses ambitions et intérêts, ainsi que des opportunités offertes au sein du Groupe.

Un plan de développement des compétences personnalisé peut ainsi être mis en place pour chaque salarié qui le souhaite. Tout au long de ce processus, les collaborateurs bénéficient du soutien de leur manager et des équipes de formation du Groupe.



19

heures de formation ont été dispensées en moyenne par collaborateur¹



33 197

euros de budget ont été alloués à la formation (+68 % par rapport à 2022)



150

heures de formation portant sur l'éthique et la conformité ont été dispensées en 2023 (VS 126 heures en 2022).

1. Volume horaire comprenant les formations obligatoires.

SCOR UNIVERSITY

SCOR University, le principal programme de formation du groupe SCOR, s'appuie sur une équipe de spécialistes de la formation et du développement. L'accompagnement offert par cette équipe favorise le développement des compétences des collaborateurs de SCOR Investment Partners. Il est réalisé soit directement, soit indirectement :

- Directement, en développant des parcours et des expériences d'apprentissage, et en fournissant un large éventail de ressources de formation et d'opportunités de développement ;

- Indirectement, en soutenant les différents métiers et équipes dans le développement des programmes et cursus spécifiques pour répondre à leurs besoins.

SCOR University axe son développement autour de priorités alignées sur les besoins métiers et les objectifs stratégiques du Groupe et de ses filiales.

En 2023, SCOR University a lancé ou relancé, après révision, plusieurs programmes de formation spécifiques :

- La SCOR Manager Academy, créée pour accompagner les managers et aspirants managers dans leur parcours de développement ;

- Leading Forward, le nouveau programme de leadership du Groupe, un parcours de huit mois comprenant trois semaines d'ateliers résidentiels à Paris, New York et Singapour ;

- DiSCORvery 2023, le programme de formation hybride des nouveaux arrivants au sein du Groupe, qui combine des tables rondes avec des membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif du Groupe, des réunions avec les responsables des équipes en charge de la durabilité, de la diversité, de l'inclusion et de l'engagement.

Formation et sensibilisation aux sujets ESG et RSE

SCOR Investment Partners renforce les connaissances et compétences en finance durable de ses équipes d'investissement, à travers leur participation à des groupes de travail et à des initiatives externes, notamment ceux de l'Institut de la finance durable auxquels ils participent activement.

Les nouvelles normes et les innovations en matière de finance durable sont partagées au sein de SCOR Investment Partners à l'occasion de sessions de formations dédiées. Cela facilite la mise en œuvre des meilleures pratiques en termes de durabilité au sein des portefeuilles gérés.

- Depuis 2022, l'ensemble des collaborateurs de SCOR Investment Partners bénéficie chaque année d'au moins une formation sur un sujet ESG ou RSE.
- En 2022, une Fresque du climat a été réalisée, permettant de sensibiliser davantage tous les collaborateurs aux enjeux du changement climatique.
- En 2023, trois formations ont été dispensées à tous les collaborateurs, portant sur la finance durable, la préservation de la biodiversité et les premiers secours. Une conférence, « Faire face à la pollution plastique dans le portefeuille d'investissement », a aussi été organisée par le Groupe.

À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), le Groupe a mis en place des opérations en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Des ateliers d'échanges culturels et de sensibilisation autour du handicap ont également été organisés, notamment via AKTISEA, partenaire du Groupe.



« Chaque année, de nombreuses initiatives sont portées à l'attention des collaborateurs, afin de les sensibiliser aux enjeux ESG, telles que l'intégration dans le milieu du travail des personnes en situation de handicap, la promotion de la diversité culturelle et le réchauffement climatique. Elles sont en partie réalisées par le biais du réseau SIGN+. »

RAPHAËLLE POUPON
Chief Compliance Officer

Formation éthique et conformité

Des formations de conformité obligatoires, qui intègrent la thématique des sanctions et embargos, sont dispensées chaque année à l'ensemble des collaborateurs de SCOR Investment Partners par le Groupe.

Ces formations en présentiel sont complétées par des formations périodiques au moyen d'un e-learning. Le Code de conduite du Groupe fait ainsi l'objet d'une formation

annuelle en ligne obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs.

SCOR Investment Partners déploie chaque année, afin de répondre aux exigences réglementaires spécifiques à la gestion d'actifs, une formation sur la lutte anti-blanchiment et la prévention du financement du terrorisme, ainsi qu'une formation sur la prévention des abus de marché. Réalisées sous forme de e-learning, elles sont

obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs.

En 2023, deux formations obligatoires et dispensées par le Groupe ont été suivies par l'ensemble des collaborateurs de SCOR Investment Partners :

- Une formation relative à la lutte contre la corruption ;
- Une formation relative à la cybersécurité.

05. Garantir le respect de l'éthique dans la conduite des affaires

SCOR Investment Partners s'engage à mener ses activités commerciales avec honnêteté, à respecter les réglementations en vigueur, ainsi que ses valeurs d'entreprise et l'engagement du groupe SCOR dans le Pacte mondial des Nations Unies. Signataire depuis 2016 des Principes pour l'investissement responsable (PRI), SCOR Investment Partners veille également à les respecter et les promouvoir.

Nous sommes attachés au respect des droits humains et refusons d'être complices de la violation, avérée ou potentielle, de ces droits. En application des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), nous ne tolérons aucune forme de discrimination, d'abus, de servitude, de travail forcé, de traite des êtres humains, de travail des enfants ou d'esclavage, ni en notre sein, ni au sein d'aucune entreprise avec laquelle nous entretenons une relation commerciale.

L'ensemble des collaborateurs de SCOR Investment Partners veillent avec soin à la préservation de la confiance accordée par nos clients, nos actionnaires et le public en général.

NOS DIFFÉRENTS ENGAGEMENTS SONT FORMALISÉS DANS :

- Le Code de déontologie de SCOR Investment Partners¹
- Le Code de conduite du groupe SCOR [EN]
- La Déclaration du Groupe sur l'esclavage et la traite des êtres humains [EN]
- La Charte de développement durable entre le Groupe et ses fournisseurs et vendeurs [EN]

1. Document interne.

Engagements des collaborateurs

Chaque collaborateur de SCOR Investment Partners doit effectuer, chaque année, une déclaration sur l'honneur afin d'attester du respect des dispositions de notre manuel de procédures, ainsi que de notre Code de déontologie et de ses annexes.

À cet effet, il doit confirmer avoir déclaré tout conflit d'intérêts ou manquement potentiel ou avéré aux exigences déontologiques et de conformité, et renouvelle son engagement à respecter toutes ces exigences.

Enfin, il doit également déclarer tous les cadeaux ou avantages versés ou reçus au cours de l'année, de la part de contreparties, intermédiaires

et fournisseurs avec lesquels la société de gestion est en relation d'affaires ou est susceptible de l'être, qu'il aurait omis de déclarer précédemment.



« Notre approche consiste à identifier les risques de non-conformité selon les activités, à hiérarchiser les efforts et les ressources dédiés à la gestion de ces risques en fonction de leur gravité et de leur probabilité, et à mettre en place des procédures continues de prévention, de détection et de remédiation pour répondre à ces risques. »

ERIC TALLEUX
Chief Risk Officer

Code de conduite du groupe SCOR

Les principes éthiques formalisés dans le Code de conduite du groupe SCOR guident la prise de décision quotidienne et le comportement de chacun des collaborateurs de SCOR Investment Partners.

Ce code est intégré à plusieurs moments clés de la gestion du capital humain de SCOR Investment Partners : lors de la revue annuelle de performance notamment, ainsi que lors de formations dispensées de manière systématique aux nouveaux entrants, et de manière périodique aux collaborateurs.

Le non-respect des principes énoncés par le Code de conduite est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires et de faire l'objet de procédures pénales ou réglementaires, conformément aux lois applicables. Il remet en cause l'acquisition des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions.

PRINCIPAUX THÈMES DU CODE DE CONDUITE

- Les grands axes et les bonnes pratiques en matière de conformité aux obligations réglementaires et d'éthique des affaires ;
- Les règles relatives au secret des affaires et à l'utilisation des informations privilégiées ;
- Les règles relatives à l'acceptation des cadeaux et invitations ;
- Le principe de diligence dans la connaissance des parties prenantes (*Know your Customer, KYC*) ;
- La lutte contre le blanchiment d'argent ;
- Les règles relatives à l'application des sanctions économiques.

Une politique de conformité fondée sur le risque

Indissociables de son Code de conduite, la politique de conformité du Groupe¹ et le cadre procédural de SCOR Investment Partners fixent les principes qui soutiennent le cadre de conformité. L'un des principes fondamentaux de la politique de conformité est le respect d'une approche fondée sur le risque.

1. La politique de conformité est publiée dans un répertoire central accessible à tous les salariés.
2. Dont le Code de conduite, le Règlement intérieur et le SCOR Way (valeurs fondamentales et culture d'entreprise du Groupe).

Code de déontologie de SCOR Investment Partners

SCOR Investment Partners dispose de son propre Code de déontologie, que tous les collaborateurs sont tenus de respecter. Il s'ajoute aux documents et principes d'encadrement du Groupe² et il est complété par des procédures internes.

Il résulte notamment :

- Des dispositions légales et réglementaires, dont celles de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Des dispositions édictées par l'Association française de la gestion financière (AFG) et de l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM) ;
- Des usages en vigueur dans l'industrie.

Le Code de déontologie édicte un certain nombre de règles de comportement professionnel et personnel applicables à tous nos collaborateurs :

- Il réaffirme l'importance de la conformité aux dispositions relatives à l'intégrité des marchés et à la sécurisation des transactions ;
- Il énonce des règles complémentaires pour les collaborateurs ayant une fonction sensible, notamment les dirigeants ;
- Il rappelle que l'AMF peut imposer des sanctions en cas de non-respect des règles de déontologie de l'AFG et de l'ASPIM, et que des sanctions internes peuvent également être appliquées en cas de manquement à ces règles ou à celles qui sont contenues dans le Code.

Le Code de déontologie est régulièrement mis à jour, sous la supervision du Responsable de la conformité et du contrôle interne.

NOS PRINCIPALES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

- Agir avec honnêteté, loyauté et transparence ;
- Agir de manière professionnelle ;
- Prévenir les situations de conflits d'intérêts ;
- Faire preuve de respect ;
- Assurer le respect de la primauté des intérêts des clients ;
- Protéger les actifs de SCOR Investment Partners ;
- Se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables à SCOR Investment Partners ;
- Respecter l'intégrité des marchés ;
- Faire part des dysfonctionnements observés.

Traitement des principaux enjeux de conformité

En complément du Code de conduite et du Code de déontologie, SCOR Investment Partners déploie un ensemble de politiques et procédures permettant de traiter les principaux enjeux de conformité auxquels elle est confrontée en tant que société de gestion de portefeuille.

Lutte contre la corruption

SCOR Investment Partners applique la politique de lutte contre la corruption du groupe SCOR, qui porte sur un ensemble d'activités illicites ou illégales, en l'adaptant à sa propre activité. La politique du Groupe est complétée, au niveau de SCOR Investment Partners pour tenir compte des spécificités liées au secteur de la gestion d'actif, par une procédure relative aux cadeaux et invitations, une politique de sélection des prestataires et de connaissance des contreparties (KYC), ainsi qu'une procédure d'alerte éthique.

La procédure relative aux cadeaux et invitations instaurée par SCOR Investment Partners est adaptée à son activité et s'accorde avec la réglementation et les bonnes pratiques de place. Conformément à cette procédure, les collaborateurs doivent refuser les cadeaux, les invitations ou tout autre avantage, susceptibles de créer un lien d'obligé à obligéant par leur nature, leur valeur ou leur répétition, et plus généralement, qui risqueraient de compromettre leur impartialité ou leur intégrité.

Tous les cadeaux et invitations reçus doivent être déclarés. Toute invitation doit être déclarée en amont de l'évènement, afin de pouvoir bénéficier d'une autorisation.

En outre, tout collaborateur souhaitant offrir un cadeau ou une invitation de la part de SCOR Investment Partners doit en obtenir l'autorisation et, le cas échéant, renseigner le cadeau ou l'invitation dans l'outil destiné à cet effet.

1. Cela peut inclure les employés, les sous-traitants, les consultants, les clients, les fournisseurs et toute autre partie prenante ayant des informations pertinentes à partager.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En tant que société de gestion d'actifs, SCOR Investment Partners a mis en place une procédure de lutte contre le blanchiment de capitaux et de prévention du financement du terrorisme, spécifique à son activité. Cette procédure comprend une approche par les risques, des dispositifs de surveillance appliqués au passif et à l'actif des fonds, ainsi qu'aux tiers (prestataires, collaborateurs...). Elle établit également les modalités de déclaration de soupçon, ainsi que de traitement et de suivi des déclarations. À cet effet, nous disposons de notre propre plateforme de déclaration des soupçons.

Prévention et gestion des conflits d'intérêts

SCOR Investment Partners est susceptible d'être confrontée à des situations de conflit d'intérêts potentiel, notamment entre les intérêts de la société, de ses collaborateurs ou de ses clients. Conformément aux lois et réglementations en vigueur et afin d'assurer la protection et la primauté des intérêts des clients, nous avons établi un dispositif de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, à travers une procédure spécifique, une cartographie des conflits d'intérêts et un registre. Les collaborateurs sont assujettis à des obligations déclaratives dès lors qu'ils identifient un conflit d'intérêts potentiel. En complément, ils doivent déclarer via une plateforme numérique prévue à cet effet l'ensemble des mandats et des fonctions qu'ils exercent en dehors de leurs fonctions chez SCOR Investment Partners.

Abus de marché et délit d'initié

Afin de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement des marchés, de prévenir les comportements délictueux et de respecter la réglementation, SCOR Investment Partners s'est dotée d'une organisation lui permettant de prévenir les abus de marché.

Le Comité de direction a mis en place les procédures et les contrôles nécessaires à la confidentialité des informations sensibles susceptibles de fonder un délit d'initié.

La Chief Compliance Officer maintient une liste des titres pour lesquels nos collaborateurs disposent d'une information privilégiée. Les transactions sur ces titres sont interdites sur l'ensemble des portefeuilles gérés par SCOR Investment Partners.

Concernant les transactions personnelles, nos collaborateurs ne peuvent réaliser des opérations sur :

- Les titres de SCOR et des sociétés affiliées, conformément aux procédures applicables au Groupe (sauf exceptions applicables) ;
- Les OPC gérés par SCOR Investment Partners ou par une société affiliée ;
- Tout titre « vif », c'est-à-dire les actions ou obligations d'un émetteur donné, sauf accord préalable de la Chief Compliance Officer et du Chief Executive Officer.

Alerte éthique

En 2023, une nouvelle plateforme d'alerte professionnelle, SCOR SpeakUp, a été déployée par le groupe SCOR. Cette plateforme hébergée par un tiers indépendant est facilement accessible via l'intranet et le site internet du Groupe. Elle permet par exemple à toute personne ayant des préoccupations ou des informations à partager¹ concernant les enjeux de

conformité, d'en faire part ou de signaler une rupture potentielle de l'engagement en matière de respect des droits humains.

En complément, SCOR Investment Partners a également mis en place une procédure permettant de recueillir et de traiter de manière adéquate les alertes éthiques. Cette procédure concerne l'ensemble de ses

collaborateurs, y compris les consultants et les sous-traitants.

La faculté d'alerte est exercée auprès de la Chief Compliance Officer de manière anonyme ou non. Ce dernier est chargé de la conduite et de la supervision du processus. Les investigations sont menées en respectant les informations confidentielles et en protégeant les lanceurs d'alerte.

Sanctions et embargos

SCOR Investment Partners se conforme à toutes les lois et réglementations applicables en matière de sanctions financières et commerciales. Dans cette perspective, les équipes en charge de la conformité ont élaboré et mis en œuvre un cadre global qui comprend :

- Une analyse axée sur le risque ;
- Un processus de connaissance des contreparties (KYC) ;
- Un outil d'identification des controverses et des sanctions ;
- Une définition claire des rôles et des responsabilités ;
- Un processus spécifique d'escalade.

Relations avec les parties prenantes externes



« Nous analysons l'impact de l'évolution des tendances et des risques émergents afin de construire des solutions qui anticipent les besoins futurs des investisseurs et qui protègent leurs intérêts, tout en contribuant à rendre les sociétés plus résilientes. Cela se traduit notamment par le développement d'une gamme de produits responsables. »

ANNE-LAURE MUGNIER
Head of Marketing & Communications

Relations avec les investisseurs

SCOR Investment Partners s'engage à placer les attentes de ses clients investisseurs au centre de ses actions. Nous veillons à agir avec intégrité, à tenir nos promesses et à faire preuve

de cohérence dans ce que nous disons et ce que nous faisons. La transparence, la proximité et la confiance mutuelle sont au cœur de nos relations avec nos clients.

Relations avec les fournisseurs

Les fournisseurs doivent, à travers une plate-forme dédiée :

- Fournir des documents juridiques permettant à SCOR Investment Partners de s'assurer de leur identité ;
- S'engager à respecter la Charte de développement durable du Groupe¹. Cette Charte fait référence aux conventions de l'OIT, ainsi qu'aux principes du Pacte mondial des Nations Unies portant sur les droits humains, les droits du travail, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Aucun paiement ne peut être réalisé à une société n'ayant pas accompli ces formalités.



100%

des fournisseurs ont signé la Charte de développement durable du groupe SCOR



« SCOR Investment Partners s'assure que ses fournisseurs se conforment aux grands principes de responsabilité sociétale. »

ÉLODIE PUPAT
Head of Operations

Transparence fiscale

Le respect des réglementations fiscales fait partie intégrante du principe de fonctionnement de SCOR Investment Partners. Nous nous engageons ainsi à respecter les lois et réglementations fiscales applicables partout où nous exerçons nos activités.

1. L'adhésion est obligatoire, à moins que lesdits tiers appliquent déjà des principes ou chartes internes équivalents.

06.

Maitriser notre impact environnemental direct

Si nos principaux impacts sur l'environnement résultent de nos décisions d'investissement, dans le cadre de la gestion des portefeuilles qui nous sont confiés, nous œuvrons également à maitriser notre impact environnemental direct¹.

Notre démarche, élaborée au niveau du groupe SCOR, se traduit principalement par :

- la mobilisation de nos collaborateurs ;
- la mise en place d'un plan de sobriété écologique ;
- la gestion écologique de nos immeubles de bureaux ;
- l'encadrement de nos déplacements.

La limitation de notre empreinte écologique passe par :

- **La réduction de notre consommation d'énergie et de nos émissions de gaz à effet de serre (GES)**
OBJECTIFS²
 - > 70 % d'électricité issue de sources renouvelables à horizon 2025
 - > Zéro émission nette à horizon 2030³
- **La réduction de notre production de déchets**
OBJECTIF
 - > Zéro plastique dans l'ensemble des immeubles de bureaux à horizon 2050
- **La compensation de nos émissions résiduelles**
OBJECTIF
 - > Poursuivre la compensation à 100 % des émissions résiduelles de GES sur les Scopes 1, 2 et 3

Engagements du groupe SCOR

- Signature en 2017 du *French Business Climate Pledge*, engagement volontaire d'entreprises implantées en France qui agissent pour la transition vers une économie bas carbone et pour le développement de solutions, technologies, produits et services bas carbone.
- Adhésion en 2021 à l'initiative internationale *Act4nature*, portée par des réseaux d'entreprises, des partenaires scientifiques, des ONG environnementales et des organismes publics, dont l'objectif consiste à renforcer l'engagement des entreprises en faveur de la biodiversité.

1. Les chiffres présentés dans cette section ne tiennent pas compte du bureau ouvert à Zurich par SCOR Investment Partners en 2023. 2. Objectifs définis par le groupe SCOR, à la réalisation desquels SCOR Investment Partners participe. 3. Nouvel objectif du groupe SCOR, annoncé dans le cadre du plan stratégique *Forward 2026*.

Mieux gérer les ressources, recycler les déchets

SCOR Investment Partners, dont le bureau principal se situe à Paris¹, dans un immeuble appartenant au groupe SCOR, bénéficie de l'exploitation écoresponsable de l'immeuble, favorisée par les politiques et décisions du Groupe.

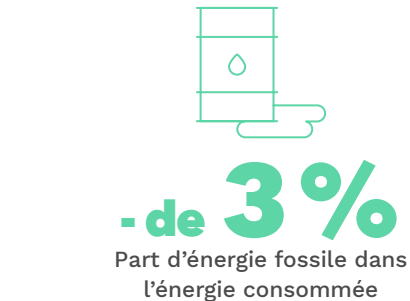
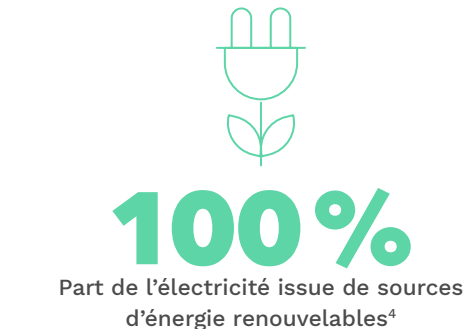
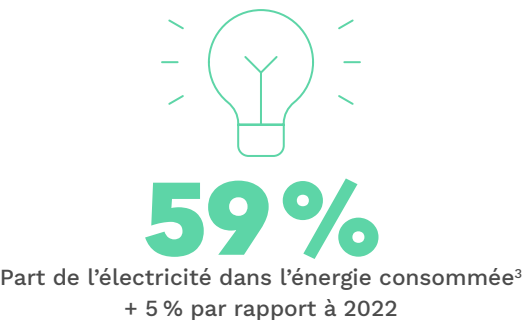
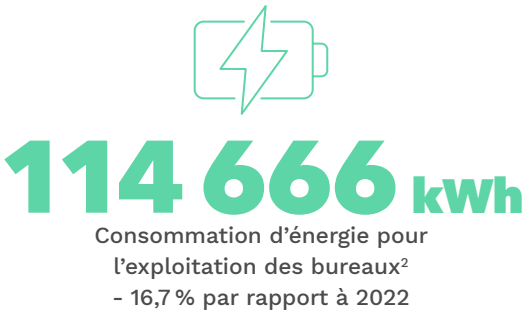
Certification du bureau de Paris

ISO 14001
Management environnemental
ISO 50001
Management de l'énergie

Plan de sobriété énergétique

Dans un contexte de crise énergétique mondiale, le groupe SCOR a mis en place un plan de sobriété énergétique, avec notamment la limitation du chauffage et de la climatisation, ainsi que la sensibilisation des collaborateurs à un comportement écoresponsable (réduire la consommation d'électricité liée à l'utilisation de la lumière et des appareils, privilégier les escaliers plutôt que les ascenseurs...). En outre, les sources d'énergies renouvelables sont privilégiées.

1. Superficie totale des locaux : 590 m² en 2024 (par rapport à 441 m² en 2023).
2. Incluant l'éclairage, le chauffage, la climatisation – y compris les centres de données internes – et l'énergie nécessaire au fonctionnement d'équipements divers. La consommation d'énergie a été estimée sur la base de la superficie des locaux occupés par SCOR Investment Partners à Paris (Kléber) et à Londres.
3. Le reste de l'énergie consommée provient principalement des systèmes de chauffage et de refroidissement urbains qui alimentent les bureaux de Paris (5 avenue Kléber) 4. En 2022 et 2023. 5. Les quantités de déchets produits et recyclés et d'eau consommée ont été estimées sur les périmètres de Londres et de Paris (Kléber), au prorata du nombre de salariés de SCOR Investment Partners dans les bâtiments occupés par le groupe SCOR.

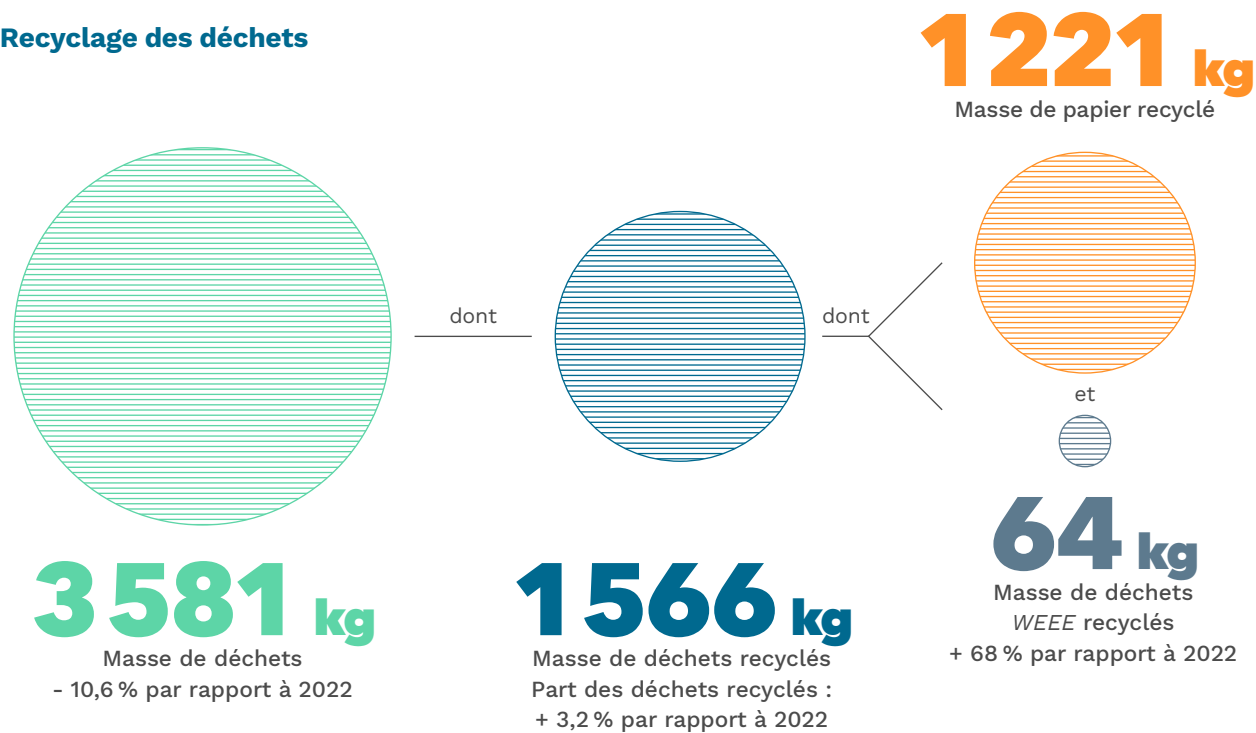


Réduction des déchets

Nous nous efforçons de réduire notre production de déchets. En 2023, nous avons signé une charte du groupe SCOR visant à restreindre autant que possible le plastique à usage unique dans nos locaux. Nous nous engageons à recycler la plus grande part possible des déchets produits : le papier, le plastique, le verre, les déchets électriques et électroniques (WEEE), les piles, les CD et le polystyrène⁵.



Recyclage des déchets

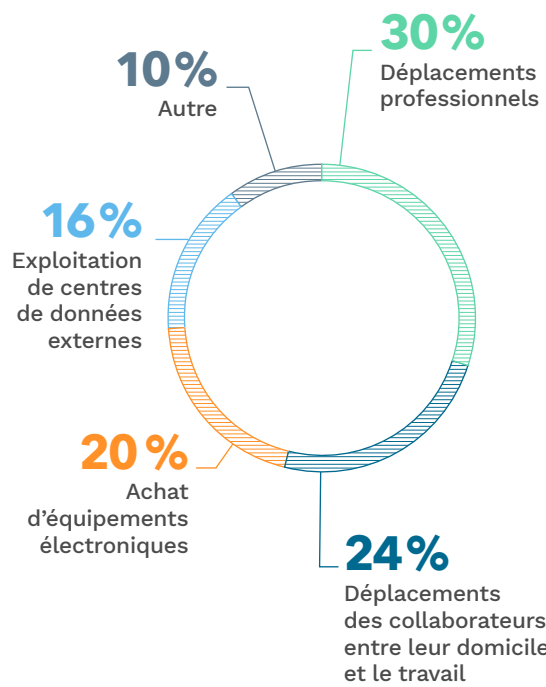




Émissions : évaluer, réduire et compenser

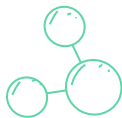
En 2023, le groupe SCOR a annoncé un nouvel objectif, auquel SCOR Investment Partners entend contribuer : atteindre « zéro émission nette » sur ses opérations d'ici 2030. Depuis 2009, le Groupe rapporte et contrôle ses émissions de carbone associées à l'exploitation des principaux bâtiments utilisés, à sa flotte de véhicules, aux déplacements professionnels et, dans une bien moindre mesure, à la fourniture de matériel de bureau (papier uniquement).

Principales sources d'émissions :




81 060
kg éqCO₂

Emissions de gaz à effet de serre de SCOR Investment Partners (sur les *Scopes* 1, 2 et 3) + 18 % par rapport à 2022.


1 001
kg éqCO₂

Intensité carbone par salarié (sur les *Scopes* 1, 2 et 3) contre 847 kg éqCO₂ en 2022.

Émissions annuelles de SCOR Investment Partners (en kg éqCO₂)¹

L'augmentation notable des émissions de gaz à effet de serre associées entre 2023 et 2022 s'explique principalement par une augmentation du nombre de déplacements professionnels (*Scope* 3), le premier semestre 2022 étant impacté par la pandémie de Covid-19.

	2023	2022	Variation
Scope 1	2 524	6 834	-63 %
Scope 2	5 315	6 502	-18 %
Scope 3	73 221	55 237	33 %
Emissions de gaz à effet de serre associées (somme des <i>Scopes</i> 1, 2 et 3)	81 060	68 573	18 %
GES/salarié (intensité)	1 001	847	18 %

Composition des émissions liées aux *Scopes* 1, 2 et 3 :

- **Scope 1** : émissions liées à la location de voitures, ainsi qu'à l'utilisation de combustibles et de liquide de refroidissement au sein des bâtiments occupés ;
- **Scope 2** : émissions liées à l'occupation des bâtiments (énergie électrique et autres sources de chauffage et de refroidissement) ;
- **Scope 3** : émissions liées aux déplacements professionnels, à la production de déchets, à la consommation d'eau, aux centres de données externes, à l'achat d'équipement IT et de papier, ainsi qu'aux déplacements des collaborateurs entre leur domicile et le travail.

COMPENSATION

Depuis 2019, le Groupe compense les émissions résiduelles de gaz à effet de serre de ses opérations avec des crédits carbone², par le biais de deux projets de conservation des forêts certifiés en application des standards VCS (*Verified Carbon Standards*) et CCB (*Climate, Community and Biodiversity Standards*).

1. À l'exclusion des émissions associées à la filiale suisse de SCOR Investment Partners. Les chiffres présentés dans le tableau constituent des estimations, puisque certaines émissions ont été calculées en fonction de la surface occupée (m²) dans les bureaux où la Société est implantée ou, selon le cas, du nombre de salariés.
2. Ces crédits carbone ne sont pas déduits des émissions de gaz à effet de serre présentées ci-dessus, conformément au Protocole des GES.

Favoriser la mobilité verte

Transports en commun

Nous encourageons l'utilisation de modes de transport à faible émission en subventionnant les frais de transports en commun de nos collaborateurs.

Déplacements professionnels

Les déplacements professionnels constituent une des principales sources d'émissions de carbone liées aux opérations de SCOR Investment Partners. Ils représentent 24 239 kg éqCO₂ d'émissions en 2023 pour 124 910 kilomètres parcourus¹, soit environ 30 % de la quantité totale des émissions².

Les collaborateurs sont sensibilisés aux impacts environnementaux des voyages d'affaires, en particulier ceux effectués en avion³, et encouragés à considérer des alternatives à ces déplacements, via notamment le recours aux réunions virtuelles. Dans cette perspective, l'outil de réservation des voyages d'affaires indique l'empreinte carbone de chaque voyage.



45 %

Part du train dans les km parcourus lors de déplacements professionnels de collaborateurs de SCOR Investment Partners



Environ 30 %

Part des déplacements professionnels dans les émissions de carbone liées aux opérations de SCOR Investment Partners

Vélo

Le soutien financier accordé pour les frais de transport peut être utilisé pour l'achat d'un vélo, et un entretien annuel gratuit est proposé aux collaborateurs qui se rendent au bureau à vélo. Des vélos électriques sont également mis à disposition gratuitement pour les trajets de courte distance, y compris entre le domicile et le bureau.

Des vélos électriques mis à disposition gratuitement

Voiture électrique

Pour les collaborateurs dont les trajets nécessitent l'usage d'une voiture, des bornes de recharge électrique ont été installées dans le parking de notre site parisien. Nous limitons notre parc de mobilité à six véhicules (-14 % par rapport à 2022), dédiés à des collaborateurs spécifiques. Depuis 2023, aucun nouveau contrat de location de voiture n'a été accordé, et les renouvellements de contrats de location existants sont entièrement dédiés à des voitures électriques.

Les renouvellements de contrats de location de voiture existants sont entièrement dédiés à des voitures électriques

1. À l'exclusion des déplacements réalisés en voiture, la donnée n'étant pas disponible. 2. En 2022, les émissions associées aux déplacements professionnels s'élevaient à 9 961 kg éqCO₂ (70 951 kilomètres parcourus, hors déplacements en voiture), soit environ 15 % de la quantité totale des émissions de la Société, qui s'élevait à 68 572 kg éqCO₂. L'augmentation de 143 % des émissions associées aux déplacements professionnels entre 2022 et 2023 s'explique par la reprise complète des voyages d'affaires à la suite de la fin des restrictions que la pandémie de Covid-19 avait imposées entre 2020 et 2022. 3. En outre, la Société ne recourt pas à l'utilisation de jets privés.

Annexes

Synthèse des principaux indicateurs

Indicateurs sociaux et de gouvernance¹

Thème	Métrique	Unité	2023	2022
	Effectifs totaux	-	85	87
	Taux de turnover	%	13,2	18,7
	Ancienneté moyenne de l'effectif inscrit	années	5,7	5,3
	Part des femmes parmi les collaborateurs	%	42,4	43,7
	Part des collaborateurs entièrement dédiée à l'ESG	%	3,5	3,4
Formation & budget	Taux de participation à une formation (sauf formation obligatoire)	%	92,9	90,8
	Nombre total d'heures de formation <i>legal & compliance</i>	heures	150	126
	Nombre total d'heures de formation (y compris les formations obligatoires)	heures	1 646	1 678
	Budget formation	milliers d'euros	33	19
	Budget ESG	milliers d'euros	218	186
Santé & sécurité	Taux d'absentéisme	%	3,9	3,8
Diversité & inclusion	Part des femmes dans le Comité de direction (ex-Directoire)	%	16,7	20,0
	Part des femmes dans le Conseil d'administration	%	40,0	40,0
	Part des femmes parmi les managers	%	40,9	43,4
Engagement communautaire	Nombre de jours d'engagement communautaire	-	6,5	10

1. À la fin de l'année 2023, le Comité de direction a remplacé l'ancien Directoire, qui était composé de cinq membres, dont une femme. À la date de publication de ce rapport, le Comité est composé de six membres, dont deux femmes (33 %).

Indicateurs environnementaux

Thème	Métrique	Unité	2023	2022
Changement climatique	Consommation d'électricité	kWh par année	67 830	77 334
	Consommation d'énergie fossile	kWh	3 203	2 340
	Energie totale consommée (électricité, énergie fossile, chauffage, climatisation)	kWh par année	114 666	137 677
	Consommation d'eau	m³	589	586
	Production totale de déchets	kg par année	3 581	3 988
	Quantité totale de déchets recyclés	kg par année	1 566	1 617
	Émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations (<i>location-based</i> - <i>Scopes 1, 2 et 3</i>)	kg éqCO ₂ par année	81 060	68 573
	Émissions de gaz à effet de serre (<i>Scopes 1 et 2</i>)	kg éqCO ₂ par année	7 839	13 336
	Intensité carbone par salarié	kg éqCO ₂ par année	1 001	847
Déplacements Professionnels	Total des déplacements professionnels réalisés en avion	km par année	68 327	35 878
	Total des déplacements professionnels réalisés en voiture	litres d'essence par année	808	1 719
	Total des déplacements professionnels réalisés en train	km par année	56 583	35 073
	Part des déplacements professionnels réalisés en train	%	45	49
	Total des déplacements professionnels (avion, train)	km par année	124 910	70 951
	Émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels	kg éqCO ₂ par année	24 239	9 961

NOTICE D’AVERTISSEMENT – INFORMATION IMPORTANTE

Ce document est établi par SCOR Investment Partners SE, la « Société », société européenne agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-09000006, dont le siège social est sis 5, avenue Kléber 75016 Paris – France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 510 235 815.

Ce document est produit sur la base d'une initiative strictement volontaire de SCOR Investment Partners SE et à titre d'information uniquement. Ce document n'a vocation à constituer ni un document commercial ou contractuel ni une proposition ou un conseil en investissement.

Ce document ne constitue pas une déclaration de performance extra-financière telle que définie aux articles L.22-10-36 et L.225-102-1 du Code de commerce. Pour toute information relative à la déclaration de performance extra-financière du groupe SCOR, dont SCOR Investment Partners SE est filiale à 100 %, nous vous invitons à vous reporter à la déclaration consolidée de performance extra-financière incluse dans le document d'enregistrement universel de SCOR SE (SCOR DEU 2023.pdf).

Toutes données mentionnées dans le présent document consistent en des données interprétées par SCOR Investment Partners SE à la date d'émission du document, les dites données étant susceptibles d'évolution sans qu'une information particulière à ce titre ne soit communiquée. À ce titre, nous attirons votre attention sur le fait que les données n'ont pas fait l'objet de certification ou d'audit de la part de tiers. Elles reflètent exclusivement l'interprétation de la situation par SCOR Investment Partners SE à la date d'émission du document.

Toute décision éventuelle d'investir dans l'un des fonds ou des stratégies d'investissement mentionnés dans le document doit tenir compte de l'ensemble des caractéristiques et de tous les objectifs de ces derniers tels que décrits dans leur documentation juridique ou réglementaire respective.

Les données présentées dans ce document sont en date du 31 décembre 2023, sauf indication contraire.

SCOR Investment Partners SE, 2024, tous droits réservés.

Crédits

Couverture : AdobeStock | Page 02 : Julien Cresp/OOSHOT | Page 03 : IStockphoto | Page 04 : Ethan Rheams/Unsplash ; Pascal Scholl/Unsplash ; Martin Sanchez/Unsplash ; Nathan Anderson/Unsplash ; AdobeStock | Page 06 : Ethan Rheams/Unsplash | Page 09 : IStockphoto ; Julien Cresp/OOSHOT | Page 10 : AdobeStock | Page 12 : Cyril Bailleul ; DR ; Sylvain Bardin | Page 13 : Julien Cresp/OOSHOT ; DR | Page 14 : Pascal Scholl/Unsplash | Page 15 : DR | Page 17 : AdobeStock | Page 18 : Leo Wieling/Unsplash | Page 20 : DR | Page 21 : AdobeStock | Page 24 : AdobeStock | Page 26 : AdobeStock | Page 29 : Ivan Bandura/Unsplash | Page 31 : Jimmy Chang/Unsplash | Page 33 : DR | Page 34 : Martin Sanchez/Unsplash | Page 36 : Luis Eusebio/Unsplash | Page 37 : Dimitry Isajuk/Unsplash | Page 39 : AdobeStock | Page 40 : AdobeStock ; DR | Page 42 : Nathan Anderson/Unsplash | Page 45 : Lukas Kiensler/Unsplash | Page 46 : AdobeStock | Page 48 : AdobeStock | Page 49 : AdobeStock

**Pour en savoir plus sur la stratégie,
les enjeux et les engagements
de SCOR Investment Partners :**

Visitez notre site internet
www.scor-ip.com

Suivez-nous sur

5 avenue Kléber
75975 Paris Cedex 16
France

+33 (0)1 53 64 65 50
scorip.sales@scor.com
www.scor-ip.com

